

Version 1.2

Date de mise à jour : 27 avril 2009

Document accessible depuis le site du registre des bâtiments dans la rubrique [Apurement](#).

<http://www.vd.ch/fr/organisation/services/office-de-linformation-sur-le-territoire/registre-des-batiments/>

Apurement du registre des bâtiments

Dans la perspective de l'harmonisation des registres de personnes et du futur recensement fédéral de la population, la Confédération a mis en service un registre des bâtiments et logements. Dans le canton de Vaud, ce registre est cantonal et accessible aux communes sur le site www.vd.ch/rcb.

Les données de ce registre proviennent de différentes sources :

- les recensements fédéraux de la population de 1990 et 2000
- les recensements fédéraux des entreprises de 2001 et 2005
- la statistique annuelle de la construction
- la mensuration officielle pour les bâtiments sans logement et sans activité

La qualité de ces données ne répond pas toujours aux exigences de la Confédération pour le prochain recensement et pour l'harmonisation des registres. Il est donc exigé des cantons et des communes de procéder à l'apurement des données selon des critères de qualités fixés par l'Office fédéral de la statistique.

Ce document doit permettre aux communes de s'orienter dans cette démarche, en choisissant notamment la méthode d'apurement qui convient le mieux à la situation particulière de la commune.

1- Choix de la méthode de travail

On peut identifier deux méthodes différentes pour traiter les erreurs du registre :

1. Traitement systématique des erreurs dans le registre
2. Traitement par l'exportation de listes d'erreurs

Le choix de la méthode de travail dépend de plusieurs critères :

- nombre de bâtiments en erreurs
- aisance dans l'utilisation des outils informatiques (gestion de liste dans Excel)
- organisation interne : en particulier nombre de personnes impliquées dans le processus d'apurement

La description des deux méthodes sur la page suivante doit permettre à la personnes en charge de l'apurement de choisir la plus adaptée à sa situation. Les critères donnés, à titre indicatif, ne sont pas impératifs et chaque préposé à l'apurement peut décider de la meilleure approche en fonction de ses propres critères.

De nombreuses communes ont déjà entamés le travail d'apurement, certaines l'ont déjà terminé. Ces communes disposent d'une grande expérience et l'échange d'expérience est important dans cette tâche nouvelle.

1 - Méthode par traitement systématique des erreurs dans le registre

Description : Travail direct dans le registre des bâtiments, sans génération de listes d'erreurs.

Avantages :

- Simplicité, pas besoin de manipuler des fichiers (exports/imports, liste Excel)

Inconvénients:

- Pas de possibilité de définir des priorités, toutes les erreurs doivent être traitées systématiquement

Contexte pour le choix de cette méthode :

- Petites communes (< 500 habitants)
- Moyenne commune avec peu de bâtiments en erreur
- Pas de connaissance dans la gestion de fichier (listes Excel)
- Peu de correction sur les données protégées du registre (adresses, parcelles, ECA et coordonnées du bâtiment)

2 - Méthode par exportation de listes d'erreurs

Description : Export de fichier pour création de listes d'erreurs

Avantages :

- Permet de trier les erreurs par catégories
- Permet de définir des priorités de traitement
- Permet de distribuer le travail à plusieurs personnes ou instances communales (service technique, service d'urbanisme, contrôle des habitants, etc.)
- Permet d'envoyer un fichier à l'OIT pour corrections des données protégées (adresses, parcelles, ECA et coordonnées du bâtiment)

Inconvénients:

- Manipulation de fichier, demande des connaissances informatiques minimales
- Les corrections doivent être ensuite apportées dans le registre des bâtiments

Contexte pour le choix de cette méthode :

- Moyennes et grandes communes (> 500 habitants)
- Petites communes avec beaucoup de bâtiments en erreur
- Connaissance dans la gestion de fichier (listes Excel)
- Beaucoup de corrections sur les données protégées du registre des bâtiments (adresses, parcelles, numéros ECA et coordonnées du bâtiment)

La description opérationnelle de ces deux méthodes est donnée en fin de ce document.

2 - Définir des priorités

Dans les cas où le travail d'apurement est conséquent (beaucoup de bâtiments en erreurs, ou qualité des données sur les logements douteuse demandant des contrôles systématiques), il est nécessaire de définir des priorités.

Priorité 1 :

Les erreurs sur les **données d'identification** du bâtiment (adresses, numéros de parcelles et ECA) doivent être traitées en priorité, car de leur qualité dépend l'exactitude des contrôles sur les autres données. Ces erreurs seront corrigées avant l'import des identifiants fédéraux des bâtiments (EGID) dans le registre du contrôle des habitants. Les corrections sont transmises à l'OIT et effectuées par l'OIT.

Échéance : fin 2008

Priorité 2 :

Les erreurs sur les **logements** doivent être traitées avant l'import des identifiants fédéraux des bâtiments logements (EWID) dans le registre du contrôle des habitants.

Échéance : fin 2009 ou fin 2012 si la commune dispose d'un numéro de ménage

Priorité 3 :

Le solde des erreurs sur les bâtiments (système de chauffage, période construction, etc) doit être traité avant la transmission des données à l'OFS pour le recensement en 2010.

Échéance : fin 2009

NB : Les erreurs doivent toutes être traitées (tolérance OFS <2%). Les avertissements peuvent être corrigés ou validés si ils correspondent à la situation réelle du bâtiment ou du logement.

3 - Sources de données pour les corrections

Données d'identification du bâtiment :

- adresses : commune
- numéros de parcelles : registre foncier ou mensuration officielle
- numéros ECA : registre foncier, mensuration officielle ou agence ECA
- surface du bâtiment : registre foncier ou mensuration officielle

Autres données du bâtiment :

- système de chauffage : distributeur d'énergie (gaz ou service industriel), propriétaire, régie
- année/période de construction : commune, agence ECA, propriétaire, régie

Données sur les logements :

- plans d'architecte, états locatifs, registre des habitants (nombre de logements), propriétaire, régie
- en l'absence de données, une estimation sera effectuée (en fonction de la surface et du nombre de pièce p. ex.)

4 - Rôles

Pour les communes il existe deux rôles dans l'application du registre des bâtiments :

1. **Service technique et Greffe** : donne accès en modification sur les données bâtiment et logement, sauf données d'identification du bâtiment (adresses, parcelles, numéro ECA et coordonnées du bâtiment)
2. **Contrôle des habitants** : donne accès en modification seulement aux données relatives aux logements

Votre compte IAM donne accès au registre des bâtiments en fonction de l'un de ces deux rôles. Si vous souhaitez changer de rôle, veuillez adresser une demande par messagerie à info.rcb@vd.ch

Description de la méthode par traitement systématique des erreurs dans le registre

1 - Aperçu de la qualité des données

Ouvrir une session dans le registre des bâtiments : www.vd.ch/rcb -> accès sécurisé
Dans le menu Contrôle qualité, cliquer sur le lien [Bâtiment](#)



Une fenêtre s'ouvre avec la situation des erreurs dans le registre des bâtiments pour votre commune

Contrôle qualité - Bâtiments		
203	Bâtiments dont 25 avec erreur, 46 avec avertissement, et 7 non testé	Exporter les erreurs
184	Logements dont 27 avec erreur, 19 avec avertissement, et 0 non testé	Exporter les erreurs
132	Entrées dont 0 avec erreur, 20 avec avertissement, et 0 non testé	Exporter les erreurs

2 - Sélection des bâtiments à corriger

Dans l'écran [Bâtiment - Recherche](#)

→ sélectionner les bâtiments dont le statut de validation = "Testé avec erreur" ou "Testé avec avertissement"

Statut de validation	Testé avec erreurs
Origine Validation	
<input type="button" value="Rechercher"/> <input type="button" value="Annuler"/>	

→ Lancer la recherche avec le bouton :

→ La liste des bâtiments avec erreurs (ou avertissements) s'affiche :

Bâtiment - Résultat de la recherche						
<small>25 enregistrement(s) trouvé(s)</small>						
Id. fédéral de bâtiment EGID	N°ECA	Catégorie de bâtiment	N° de parcelle	Rue	N° NPA / Localité	Statut de validation
793487	102	à plus. logements	59	Rue de l'Ancienne Forge	1123 / Aclens	Testé avec erreurs
793489	26	autre bât. d'habitation	40	Rue du Village	1123 / Aclens	Testé avec erreurs
793502	106	à plus. logements	363	Route des Alpes	1123 / Aclens	Testé avec erreurs
793508	222	autre bât. d'habitation	39	Rue du Village	1123 / Aclens	Testé avec erreurs

→ Parcourir systématiquement la liste bâtiment par bâtiment en cliquant sur le lien de l'identifiant fédéral du bâtiment EGID

→ Afficher les erreurs en cliquant sur le lien : [Afficher les anomalies](#)

Statut de validation : Testé avec erreurs Afficher les anomalies Origine de validation : RBL
Dernière validation : 3/11/2006 10:10

La fenêtre suivante s'ouvre :

Registre des bâtiments - Microsoft Internet Explorer

Validation - Anomalies

Erreurs :

Code	Libellé	
VW09	Plusieurs logements identiques sur le même étage. Complétez la situation sur l'étage ou le numéro du logement.	Corriger
VW09	Plusieurs logements identiques sur le même étage. Complétez la situation sur l'étage ou le numéro du logement.	Corriger

Avertissements :

Code	Libellé	Valider	
VD02	Pas de numéro dans l'adresse du bâtiment.	<input type="checkbox"/>	Corriger

- Cliquer sur le lien "Corriger"
- Corriger les erreurs et sauvegarder la correction
- Pour la validation des avertissements, cocher la case "Valider" et cliquer sur "Sauvegarder"
- Lors de la correction d'une erreur ou d'un avertissement, la liste des anomalies se met à jour automatiquement (sauf pour l'erreur VW09 et VW10 qui nécessitent que tous les logements soient corrigés avant de disparaître).

NB : Les erreurs portant sur les caractères d'identification du bâtiment (adresses, parcelles, numéro ECA et coordonnées du bâtiment) seront corrigées par l'OIT. Les corrections peuvent être envoyées par messagerie (info.rcb@vd.ch) ou par courrier (liste ou photocopies).

3 - Sélection des bâtiments à vérifier

Dans l'écran [Bâtiment - Recherche](#)

- sélectionner les bâtiments dont le statut de validation = **Testé avec avertissement**

Statut de validation

Origine Validation

- Lancer la recherche avec le bouton :
- La liste des bâtiments avec avertissement s'affiche

46 enregistrement(s) trouvé(s)

Id. fédéral de bâtiment EGID ▼	N°ECA ▲	Catégorie de bâtiment	N° de parcelle ▲	Rue ▲	N° NPA / Localité ▲	Statut de validation
793471	208	maison individuelle	318	Route des Alpes	1123 / Aclens	Testé avec avertissement
793472	204	à plus. logements	314	En Pontou	1123 / Aclens	Testé avec avertissement

- Parcourir systématiquement la liste en cliquant sur le lien de l'identifiant fédéral du bâtiment EGID
- Afficher les avertissements en cliquant sur le lien : [Afficher les anomalies](#)

Statut de validation : **Testé avec avertissement** [Afficher les anomalies](#) Origine de validation : RBL

Dernière validation : 3/11/2006 10:11

- Vérifier si les indications sont correctes. Si oui pas de modification, sinon modifier
- Sauver les modifications et le statut de validation du bâtiment sera mis à jour

NB : Les avertissements n'indiquent pas forcément que les données sont incorrectes, mais ils peuvent dans certains cas déceler une incohérence entre des données qui permettent d'aboutir à une correction. Corriger si erroné ou valider si les données correspondent à la réalité. Un bâtiment sans erreur et avec tous les avertissements validés prend le statut "validé sans erreur".

Description de la méthode par exportation de liste d'erreur

1 - Export des fichiers d'erreurs

Ouvrir une session dans le registre des bâtiments : www.vd.ch/rcb

Dans le menu Contrôle qualité, cliquer sur le lien [Bâtiment](#)



Une fenêtre s'ouvre avec la situation des erreurs dans le registre des bâtiments pour votre commune

Contrôle qualité - Bâtiments		
203	Bâtiments dont 25 avec erreur, 46 avec avertissement, et 7 non testé	<input type="button" value="Exporter les erreurs"/>
184	Logements dont 27 avec erreur, 19 avec avertissement, et 0 non testé	<input type="button" value="Exporter les erreurs"/>
132	Entrées dont 0 avec erreur, 20 avec avertissement, et 0 non testé	<input type="button" value="Exporter les erreurs"/>

→ Enregistrer les listes avec les erreurs sur votre ordinateur en cliquant sur :

